

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zone 1AU "Le Triangle" - 0,66 ha

La zone 1AU "Le Triangle" s'urbanisera après que la zone 1AU "Le Mont" qui lui est contigüe soit réalisée à hauteur de 80%.

Accès et voirie

La desserte de la zone est prévue en accès direct sur la voie communale n°1 de Rang à Saint-Georges Armont et sur le chemin rural n°5.

Urbanisation de la zone

La densité minimale à respecter est de 10 logements / ha, VRD inclus.
La mixité de l'habitat sera favorisée, autant que faire se peut : pavillons individuels et maisons jumelées et / ou en bande, de hauteur limitée à R+1, pour des raisons liées à la position en surplomb de la zone par rapport au village et par conséquent pour limiter l'impact paysager engendré par les constructions.

Modes doux

Des cheminements doux seront créés le long de la VC n°1 pour faciliter et sécuriser la liaison avec les autres secteurs du village (école, plateau sportif, espace de convivialité...).

Traitements paysagers

La liaison douce située le long de la VC n°1 sera agrémentée d'aménagements paysagers.

LEGENDE

-  Périmètre de la zone à urbaniser
-  Courbes de niveau
-  Principes de cheminements doux
-  Aménagements paysagers

